

Point actualités Coronavirus – Algérie (02/04) FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Contexte général

02/04 : 847 cas et 58 décès.

Depuis le 15/03 : Premières mesures : fermeture des établissements scolaire ; gel des activités dans les salles fermées et ouvertes ; mise en place de mesures de désinfection, interdiction des rassemblements et des marchés, fermeture des mosquées, lutte et dénonciation des spéculateurs stockant des denrées pour augmenter les prix, augmentation des capacités hospitalières, campagnes de sensibilisation, fermeture des établissements et espaces de loisirs de spectacles et des restaurants à l'exception de ceux assurant la livraison à domicile.

Strict couvre-feu de 19.00 à 07.00, confinement général sur la Wilaya de Blida (considéré comme l'épicentre de l'épidémie) et confinement partiel concernant 9 wilayas. L'ensemble des commerces de détail ont été fermés sauf ceux assurant l'approvisionnement de la population en produits alimentaires, pharmaceutiques et d'hygiène qui sont soumis à une obligation d'activité.

Pas de confinement total décidé, malgré les recommandations scientifiques.

Restrictions aux frontières

18/03 : fermeture de toutes les frontières terrestres avec les pays voisins

Suspension de tous les vols de et vers l'Algérie ;

Fermeture de la navigation maritime.

Possibilité d'autoriser des déplacements de personnes dans des cas exceptionnels, de commun accord avec les Gouvernements des pays concernés

Renforcement du contrôle sanitaire au niveau des centres frontaliers terrestres, maritimes et aériens.

Des opérations de rapatriements de Français, mais insuffisantes compte tenu de la demande (plus de 4500 personnes).

Circulation des marchandises

18/03 : la suspension des vols aériens fait exception des avions cargos ne transportant aucun voyageur ;

La suspension de la navigation maritime fait exception des navires de charge transportant des marchandises et des biens.

Pour les matières premières indispensables, médicales et alimentaires : facilitations exceptionnelles en termes de procédures douanières et transactions financières indispensables à leur importation. Une note de la Banque d'Algérie les autorise à établir les formalités des opérations d'importation par voie électronique, à la suite de la suspension de l'Algérie de ses liaisons aériennes avec l'étranger, affectant la continuité du service de transport de courriers.

Production de semoule multipliée par trois et conditionnement en gros sacs pour faire face à la demande.

Pour protéger les stocks stratégiques, interdiction d'exporter 17 produits à partir de l'Algérie jusqu'à la fin de la crise : biens alimentaires et médicaux. Mais les exportations algériennes de ces produits sont quasi-nulles.

Problématiques spécifiques à certaines filières

Le Président de la République estime que les groupes publics relevant du secteur de l'industrie ont pris des mesures spécifiques pour gérer cette "période sensible" de l'histoire du pays en vue de l'approvisionnement du marché national en produits chimiques et pharmaceutiques nécessaires pour contenir la pandémie ainsi qu'en produits alimentaires de base, comme la semoule..

Mesures spécifiques secteur agricole et alimentaire

Annonce de la réduction du montant de la facture d'importation de 41 à 31 milliards de dollars. La ventilation n'est pas précisée, mais on sait que le poste agro-alimentaire pèse pour près de 8 milliards, et qu'il est orienté à la baisse depuis 2019. Ceci reste à définir et mettre en œuvre, et pourrait être le fait de la dépréciation de la demande.

Volonté de prioriser pour le secteur de l'agriculture l'investissement dans les produits agricoles assurant la sécurité alimentaire du pays => encourager les filières céréalières, notamment le maïs, ainsi que les filières à même de couvrir les besoins nationaux en sucre, huile et céréales.

Incitation du Premier Ministre à exploiter des produits agricoles alternatifs, tels que le maïs, la betterave sucrière et les graines oléagineuses à la place du blé importé.

Le ministre de l'agriculture annonce toutefois que le soutien de l'Etat aux produits alimentaires de base se poursuivra malgré la chute du prix du pétrole et la crise économique mondiale engendrée par la pandémie

Mesures Pêche

Activité de pêche suspendue depuis le 23 mars. Les marins pêcheurs non-salariés et les travailleurs journaliers au niveau des ports sont particulièrement impactés (d'autant plus qu'ils ne sont pas toujours déclarés).

Mise en place d'une cellule de suivi et de veille au niveau de chaque wilaya, chargée de mobiliser, sensibiliser et inciter les armateurs, agents et opérateurs économiques, pour contribuer à la prise en charge du minimum des besoins des marins pêcheurs inscrits à leur niveau et mutualiser et coordonner les mécanismes de solidarité entre les secteurs actifs au niveau local au profit de ces professionnels. Appel à la solidarité auprès des opérateurs économiques, des associations professionnelles et de la société civile pour la prise d'initiatives.

Mesures de gestion de main d'oeuvre

Congé rémunéré pour 50% des effectifs de la fonction publique.

Congé rémunéré exceptionnel de 14 jours renouvelables (probablement jusqu'au début du Ramadan le 24 avril) pour 50% des effectifs des entreprises publiques et privées

Mesures transversales de soutien à l'économie

A ce stade, aucune mesure d'urgence n'a été prise en faveur des entreprises – privées ou publiques, à l'exception du seul report de deux mois du paiement des revenus imposables et de la TVA. L'essentiel des mesures concerne surtout les moyens de juguler la crise financière de l'Etat algérien :

i) des mesures d'économies budgétaires (ex : réduction des dépenses du budget de fonctionnement de 30% « sans toucher aux et salaires » ni aux dépenses de santé

ii) des mesures en faveur de la préservation de la balance des paiements très sévèrement impacté par la baisse du cours du baril